

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	53 (2006)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Certification RNAPU pour la formation
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-370451">https://doi.org/10.5169/seals-370451</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## PROTECTION DE LA POPULATION

# Test des sirènes le 7 février 2007

**OFPP. Le prochain test des sirènes annuel aura lieu dans toute la Suisse le mercredi 7 février 2007 de 13 h 30 à 15 h au plus tard. Le test portera non seulement sur les sirènes de l'alarme générale mais aussi sur celles de l'alarme-eau. Il n'y a pas lieu de prendre des mesures de protection particulières.**

Le signal de l'alarme générale, un son oscillant continu qui dure une minute, sera diffusé à 13 h 30 dans toute la Suisse. Si nécessaire, les sirènes peuvent être testées jusqu'à 14 h. L'alarme-eau sera testée entre 14 h 15 et 15 h dans les zones à risque situées à proximité.

mitié des barrages. Elle consiste en 12 sons graves de 20 secondes chacun, séparés par des intervalles de 10 secondes. Comme chaque année, le test sert à vérifier le bon fonctionnement des quelque 8500 sirènes (environ 7750 sirènes de la protection civile, dont 4750 fixes et quelque 3000 mobiles, ainsi que 750 sirènes de l'alarme-eau) qui couvrent le territoire suisse.

Tout signal d'alarme générale qui retentirait à un autre moment signifie que la population pourrait être menacée. Dans ce cas, chacun est invité à écouter la radio, à suivre les instructions des autorités et à informer ses voisins.

L'alarme-eau ne retentit qu'après le signal de l'alarme générale et signifie que la population doit quitter immédiatement la zone dangereuse.

Conscient des désagréments liés aux tests des sirènes, l'office fédéral en charge de l'organisation de ces essais remercie la population de sa compréhension.

## Informations concernant l'alarme

Des renseignements sur l'alarme et les consignes de comportement à observer figurent dans l'annuaire téléphonique, aux dernières pages de chaque tome, sous la forme d'un aide-mémoire intitulé «Alarme transmise à la population en cas de danger».

Il est également possible de consulter la page 662 du télécopie et l'adresse internet [www.protopop.ch](http://www.protopop.ch) (Documents/Documents concernant l'alarme). □

## OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

# Certification RNAPU pour la formation

**OFPP. En collaboration avec la Fédération suisse des psychologues (FSP), l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) offre depuis six ans des cours de formation en aide psychologique. Ces filières d'instruction sont déjà certifiées eduQua et sont maintenant également agréées par le Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU).**

En cas d'accident, de catastrophe et d'acte de violence, les victimes et les sauveteurs sont soumis à une charge émotionnelle intense. Les secours psychologiques, lorsqu'ils sont appropriés et portés à temps, contribuent à réduire les problèmes et les coûts engendrés par les troubles psychiques résultant de ce type de traumatismes. Mais pour

ce faire, il faut que les forces d'intervention aient reçu une formation adéquate et s'appuient sur une organisation ad hoc.

Afin d'assurer une aide psychologique de qualité, le Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) donne à tous les organes qui le souhaitent la possibilité de se faire certifier en tant qu'organisation d'interven-

vention et/ou institut de formation, à la condition d'être prêts à appliquer les directives et les standards du RNAPU.

L'Office fédéral de la protection de la population accorde une grande importance à la formation en matière d'aide psychologique d'urgence et propose depuis six ans toute une série de cours dans ce domaine à l'intention des organisations partenaires de la protection de la population et d'autres cercles d'intérêt. L'obtention du certificat atteste du haut niveau de qualité de la formation reçue et constitue en même temps un engagement à poursuivre dans cette voie. □

## Für Ausbildner und Auszubildende



Strapazierfähig, praktisch und jetzt zum Schlagerpreis zu haben ist die Nylon-Instruktoren- und Konferenzmappe des Zivilschutzes. Aussen hat die Tasche einen Schulterriemen und einen Tragegriff sowie Reissverschlüsse

und einen kräftigen Klettverschluss. Auch das gestickte Zivilschutzlogo fehlt nicht. Innen hat es Fächer für Büroordner, Notebook, Handy und viele Dokumente.

**Aktionspreis 22 Franken**

## Der Rucksack, der Wanderer glücklich macht

Der dunkelblaue Textilrucksack des Zivilschutzes sieht nicht nur gut aus – er ist es auch. Ausgerüstet ist er mit einer geräumigen Innentasche, drei Aussentaschen mit Reissverschluss und kräftigen Schnallen. Seine Tragriemen lassen sich an jeden Rücken individuell anpassen. Und, wie es sich gehört, zierte das Logo des Zivilschutzes die grosse Aussentasche.



**Aktionspreis 29 Franken**

## Bestelladresse/Adresse de commande:

Schweizerischer Zivilschutzverband

Postfach 8272, 3001 Bern, Telefon 031 381 65 81, Fax 031 382 21 02

E-Mail: [szsv-uspc@bluewin.ch](mailto:szsv-uspc@bluewin.ch)